**A254.**

|  |  |
| --- | --- |
| *Ferdinand an Margareta.* | *1526 November 24. Wien.* |

1. Empfing Mg’s Briefe vom 28. und 30. Oktober. 2. Zapolya ließ sich ganz widerrechtlich zum Kg. von Ungarn krönen; soll sich mit den Türken verbunden haben. Große Gefahren für die ganze Christenheit. 3. Frundsberg hat die italienische Grenze überschritten. 4. Bittet um Übersendung einer Kopie der Feldordnung, die Zevenberghe für Burgund erlassen hat. 5. Angebliche Geneigtheit des Hgs von Holstein, mit dem vertriebenen Kg. von Dänemark ein Abkommen zu treffen.

1. Has received Mg's letters dated October 28 and 30. 2. Zapolya has illegally assumed the Hungarian throne; has allegedly entered into an alliance with the Turks. Grave danger for all of Christendom. 3. Frundsberg has crossed the Italian border. 4. Asks to be sent a copy of the military regulations issued for Burgundy by Zevenberghe. 5. Allegedly, the Duke of Holstein is considering an alliance with the exiled King of Denmark.

Brüssel, Arch. gén. Papiers de lʼÉtat et de lʼAud., vol. 93, Bl. 65—66. Original. Rückwärts Adresse: A mme, ma bonne tante, mme l’archiducesse d’Austrice ducesse et contesse de Bourgoingne, regente et gouvernante etc.

Druck: Abschnitt 1, 2, 3 samt Datum bei Hatvani, M. H. H. Dipl. 1, S. 45—47. Druck: Familienkorrespondenz Bd. 1, Nr. 254, S. 493-496.

1] Mme, ma bonne tante, humblement et de bon cueur à vostre bonne grace me recommande. Mme, j’ai receu deux voz lettres des 28e et penultiesme d’octobre et tant par icelles comme par le double, y adioinct, entendu de voz nouvelles dont me faictes si grant plaisir que riens plus de m’en ainsi souvent participer et vous en mercie bien humblement et prie y tousiours continuer, à quoi pour ma part ferai le semblable de ce qui me surviendra.

2] Et pour vous deppartir des miennes mesures, quant aux affaires de Hungrie, vous avertis, mme, comme le vaivoda, perseverant à son ancien desir, sans avoir regard au droit d’heritaige et succession que moi, ma femme et nostre maison d’Austrice y avons, ni aussi aux traictéz qui sont estéz faiz du passé et contre toute raison et les statuz et coustumes dud. Hungrie sans actendre le jour de la saincte Katherine,a) qui sera demain, au quel jour par l’accord et decret de tous les estas dud. pays la vrai et saine election se devoit faire, comme encoires croi se fera, est entré au lieu, où l’on a accoustumé de coronner les rois dud. Hungrie, et illecq avec quelzques evesques et autres, tenans son parti, qui n’estoient en grant nombre ni a beacop près à souffisance, ainsi que devoit estre, à la saint Martin,b) dernierement passé, s’est à la haste par iceulx fait eslire et coronné roi dud. Hungrie. Et actendu que s’est chose iniuste et contre toute equité, espere en dieu qu’il ne lui prouffitera, combien qu’il cherchera par tous moyens de le pouoir garder et desia, ainsi que l’on veult dire, doit avoir fait quelque traicté avec le Turc; ce que puis facilement croire, car depuis la bataille et mort du feu sr roi dud. Hungrie l’on a bien sceu tant par la depposicion d’aucuns prisonniers Turcz comme autrement que, avant que led. Turc y entrast, jamais led. vaivoda avoit intelligence avec lui et aussi doit estre chose assez manifeste et la bien demonstré et donné à congnoistre. Car, quant led. Turc est entré aud. Hungrie, a passé par son pays sans que l’ung à l’autre se fissent nulz dommaiges ni desplaisirs et aussi, combien qu’il eust esté bien empoint et puissant de 15 à 20,000 hommes pour soi trouver à la bataille avec led. feu roi, ainsi qu’il devoit et tenu estoit, jamais ni lui ni les siens ne si sont trouvéz. Et, si led. Turc l’assiste et donne secours, est en grand dangier, que la chrestienté ne s’en treuve grandement adommaigée et encoires plus que devant dont, actendu la grand povreté, où je suis, m’en treuve grandement perplex, comme je y pourrai remedier et garder mond droit, car obstant mad. necessité le plus grant espoir que j’en ai, est en dieu, au quel me confie entierement que sa divine bonté me ga[rde]c) en mon bon et juste droit et ne permectra que ceulx qui se desnaturent ainsic) - - - de sa saincte religion chrestienne viennent au dessus de leurs desirs dont l[ad.]c) chrestienté se puist encoires trouver plus perturbée et scandalisée que oncques. Vous suppliant, mme, ma bonne tante et mere, qu’il vous plaise pour vostre part me faire à ung si tres grant besoing quelque aide et secours. Laquelle chose pourra non seullement estre cause de la preservacion dud. Hungrie, ains aussi de lad. chrestienté, car, puisques, comme dit est, led. vaivoda a intelligence avec led. Turc, lequel ne fais doubte l’assistera et aidera grandement, pouez bien juger, si je suis souffisant pour y pouoir resister seul sans autres grans secours et aides.

3] Quant aux affaires d’Ytalie, les choses sont encoires en ung mesme estat et ai presentement eu lettres, comme messire George de Frangesperg qui estoit allé à Trente avec ses pietons pour pouoir passer doit avoir trouvé passaige de maniere qu’espere, si desia n’est joinct à nostre camp, le sera tost et lesquelz au plaisir de dieu feront quelque bon oeuvre et asseureront iceulx affaires.

4] Mme, puis quelzques jours vous ai escript et supplie vouloir faire chercher certaine ordonnance d’ung camp à l’usance de nostre maison de Bourgoingne que le feu sr de Zevemberghes doit avoir laissé, ainsi qu’entens à ses heritiers, en laquelle est bien et au long decleré, comment ung chief capitaine, mareschal de l’ost, maistre de l’artillerie et autres officiers d’ung camp se doivent gouverner, et d’icelle m’en vouloir envoyer une copie. Et pour ce qu’en ai neccessairement affaire, vous supplie, mme, de rechief vouloir lad. ordonnance, soit vers lesd. heritiers ou ailleurs, où elle pourra estre, faire chercher, la faire copier et la me incontinant envoyer.

5] Au surplus, mme, le marquis George de Brandenburg a escript à mme, ma bonne seur, mme la roine de Hungrie, que le marquis grant-maistre de Prusse, son frere, lui ait escript que tant doit avoir fait et besongné envers le duc de Holstain qui tient et occuppe le royaulme de Dannemarcke et autres seigneurs du pays qu’il se pourroit faire quelque appoinctement, assavoir que l’on donneroit quelque bonne pansion annuelle au roi pour soi tenir en Allemangne pardela ou ailleurs, où bon lui sembleroit, et prendroient le filz aisné pour leur roi, car de jamais y remectre led. roi plus tost aimeroient ilz entierement estre destruitz et tuéz, comme plus amplement verrez par le double que vous envoie avec cestes, dont n’ai voulu laisser et m’a semblé bon vous en avertir, affin que par vostre bon conseil se y puist faire quelque bon appoinctement. Car je ne voi moyens, si ce n’est par bien grosse puissance, à quoi pour le present est bien mal possible y pouoir furnir, que led. roi puist estre reintegrer aud. royaulme. Et sur ce, mme, ma bonne tante, je prie à dieu qui vous doint bonne vie et longue.

De Vienne, ce 24e de novembre anno 26.

Vostrea) bon et humble nepveu Ferdinandus.

1] Die Briefe Mg’s vom 28. und 30. Oktober wurden nicht vorgefunden.

2] a) November 25. - v) November 11. - c) Lücke.

Vgl. Nr. A261 [4]. Da Komorn, wohin F seinen RT einberufen hatte, inzwischen in den Besitz Zapolyas gelangt war, mußte der RT nach Preßburg verlegt werden und konnte erst im Dezember abgehalten werden. Die Wahl Zapolyas erfolgte zu Stuhlweißenburg am 10. November. Huber 3, S. 552 ff. Über die Verdächtigung Zapolyas betreffs eines Einverständnisses mit Suleiman vgl. ebenda S. 536.

3] Vgl. Nr. A252 [9].

4] Vielleicht handelte es sich hier um dieselben oder ähnliche Ordonnanzen, von denen bei A. Walther, Die burgundischen Zentralbehörden unter Maximilian I. und Karl V., Leipzig 1909, S. 99, Anm. 2, die Rede ist.

5]d) von vostre an eigenhändig.